

# Communiqué

## Synthèse des principales décisions de la Commission permanente du 14 mars 2014

### ECONOMIE - EMPLOI

#### **Aider les entreprises ardennaises**

Pour favoriser la création, le développement et la reprise des PME, le Conseil général attribue des avances remboursables sans intérêts aux entreprises qui réalisent des investissements tout en créant de l'emploi. Quatre artisans et commerçants viennent de bénéficier de ce dispositif : 39.000 € d'aides leur ont été attribuées. Ce soutien du Conseil général doit permettre la réalisation de 157.000 € d'investissements, assortis de la création de 6 emplois.

Il aide aussi les entreprises qui participent à des salons nationaux ou internationaux afin d'accéder à de nouveaux marchés et d'exporter le savoir-faire ardennais. Quatre PME ont obtenu à cet effet une aide du Conseil général de 2.500 €, soit 10.000 € de subventions au total.

Dans le cadre de l'Aide aux Investissements d'envergure, le Département vient d'attribuer à la société T2i une avance remboursable de 100.000 € pour lui permettre de reprendre l'entreprise Turquais Industrie et ses 46 salariés. Située à Raucourt-et-Flaba, celle-ci est spécialisée dans la mise en forme du fil et du tube métallique. Un premier projet de reprise avait été présenté mais n'a pas abouti. C'est donc dans le cadre d'un nouveau projet, par le même repreneur, que le Conseil général intervient cette fois-ci.

Le Conseil général s'apprête à signer avec la société BAMEO un compromis de vente concernant un terrain d'environ 3.750 m<sup>2</sup> sur le parc d'activités départemental de Lumes. Cette société, qui a signé un contrat de partenariat avec Voies Navigables de France pour la reconstruction des barrages manuels de l'Aisne et de la Meuse, veut construire à Lumes des bâtiments qui accueilleraient à partir de 2016 le siège de BAMEO (société concessionnaire) ainsi que le siège de la société d'exploitation et de maintenance des barrages de l'Aisne et de la Meuse. Cette implantation doit créer des emplois. Le Département a donc donné son feu vert pour céder le terrain à BAMEO.

#### **Soutenir la filière agricole**

L'aide aux investissements de diversification agricole a été mise en place par le Conseil général pour booster le développement de cette filière dans les Ardennes en créant des activités nouvelles sur les exploitations. Deux dossiers d'aide ont été approuvés récemment, à Grandchamp (arboriculture et apiculture) et à Viel Saint-Rémy (élevage de cailles), pour lesquels des avances remboursables de 2.400 € et 11.700 € ont été attribuées.

#### **25.000 € pour l'AR EN AM**

L'association AR EN AM située à Warcq s'emploie depuis cinq ans à lutter contre le bricolage sauvage sur la voie publique, à favoriser les réparations de voitures à moindre coût via son garage solidaire, à valoriser les déchets notamment grâce à sa centrale de filtrage des huiles usagées... Elle fait actuellement travailler 6 personnes.

L'AR EN AM est en passe de se développer et de créer des emplois, non délocalisables. Elle a sollicité le Conseil général pour qu'il l'aide à boucler le budget nécessaire à ce projet. Une subvention de 25.000 € lui a été allouée.

# Communiqué

## TOURISME

### Destination Ardenne

Le Conseil général a validé son adhésion au GEIE « Destination Ardenne ». Ce Groupement européen d'intérêt économique, qui regroupe 7 autres partenaires français, belges et luxembourgeois, vise à promouvoir et à commercialiser le territoire de l'Ardenne.

Il a aussi proposé que le projet Interreg IV Ardenne Tourisme GPS soit intégré et pérennisé au sein du GEIE ; en effet, depuis 2010, le Conseil général apporte chaque année au Comité Départemental du Tourisme des Ardennes une aide de 28.000 € pour ce programme.

## INNOVATION

### Soutien à l'IFTS

Dans le cadre de ses actions en partenariat avec des entreprises ardennaises et du cluster FABADD, l'IFTS a sollicité une aide du Conseil général pour réaliser des études de simulation et de conception et amorcer des projets plus conséquents dont les dossiers de financement sont en cours d'élaboration. Il s'est vu attribuer une subvention de 13.870 €.

## SOLIDARITES

### Le Conseil général engagé contre l'illettrisme

Dans le cadre de son action volontaire dans le domaine social, le Conseil général accorde des subventions de fonctionnement aux associations qui œuvrent dans ce secteur. Il vient d'attribuer 3.000 € à l'association « Savoirs pour réussir » en Lorraine Champagne-Ardenne, qui possède une antenne à Charleville-Mézières. Créée en 2008, celle-ci aide les jeunes de 16 à 25 ans déscolarisés et en situation d'illettrisme.

## EDUCATION - FORMATION

### Les jeunes, priorité du Conseil général

Le Conseil général soutient, de manière volontaire, les actions à caractère éducatif et culturel des collèges. Il vient d'attribuer à 8 établissements 12.000 € en tout de subventions, en faveur de 11 projets.

En 2014, le Conseil général a prévu de consacrer 50.000 € aux aides exceptionnelles de scolarité. Il vient de voter une première répartition de cette somme d'un montant global de 10.000 € : 14 étudiants vont recevoir une aide du Département pour pouvoir poursuivre leur cursus.

Le Conseil général consacre 30.000 € en 2014 pour soutenir les Ardennais qui suivent une formation BAFA, BAFD ou BNSSA, diplômes requis pour l'encadrement des enfants en centres de loisirs ou de vacances, l'encadrement de ces centres, et pour la surveillance des baignades sur les plages, lacs et piscines. La deuxième répartition de ce crédit, qui s'élève à 2.590 € au total, a été approuvée. Elle concerne une vingtaine de bénéficiaires.

# Communiqué

## AIDE AUX COMMUNES

### **Bogny : le Conseil général participe aux travaux de l'Hermitage**

Le Conseil général a accordé une aide de 39.000 € à la Ville de Bogny sur Meuse pour les travaux de sécurisation des barres rocheuses de l'Hermitage.

Au niveau du bois de l'Hermitage, la rive ouest de la Meuse est très raide, elle est le siège d'instabilités qui menacent les usagers de la Voie verte, de la rue des Vannelles et les habitations. Une étude a permis de définir les mesures de protection, et les travaux sont déjà en cours sur certains secteurs où il était urgent d'intervenir. Le montant total de ce chantier s'élève à environ 490.000 €.

## ROUTES

### **Barreau de raccordement : le dossier avance**

Dans le cadre du projet de création du barreau de raccordement de la RN43 à l'A304 mené par le Conseil général, celui-ci a décidé d'acquérir un ensemble de parcelles d'environ 1,86 ha situées à Warcq et Belval. Etant donné leur localisation à proximité du futur barreau, elles représentent une réelle opportunité pour le Département pour constituer une réserve foncière en vue d'échanges avec des propriétaires riverains impactés par ce projet.

## SPORT

### **Le Conseil général aux côtés de tous les sportifs**

Le Conseil général poursuit en 2014 son action volontaire en direction du sport de masse, en aidant au fonctionnement des associations sportives et des comités départementaux. Un crédit de 23.000 € a été voté en faveur de 54 clubs et comités ardennais.

Il maintient aussi son soutien financier aux manifestations sportives, en concentrant son aide sur les demandes ayant un caractère départemental. Il vient ainsi d'octroyer des subventions, pour un montant total de 48.550 €, à 7 associations pour l'organisation de galas, courses, championnats...

Et il continue d'aider financièrement les 4 clubs de renom national du département ; 957.000 € sont réservés à cet effet cette année. Une première répartition de cette somme a été votée en faveur du Roller Hockey Rethel Ardennes. Le club s'est vu attribuer une subvention de 93.000 € pour la saison 2014-2015.

## CULTURE

### **Soutien aux associations culturelles**

Le Conseil général soutient les organisateurs d'événements culturels qui animent le territoire tout au long de l'année. Dix-sept associations et communes vont bénéficier de subventions pour un montant total de 27.500 €.

# Communiqué

## Synthèse des principales décisions de la Commission permanente du 11 avril 2014

### ECONOMIE-EMPLOI

#### **Aider les entreprises ardennaises**

Cette année, le Conseil général a mis en place une nouvelle aide économique destinée à accompagner les entreprises en phase d'amorçage. Une entreprise spécialisée dans la fabrication d'éléments en béton a actuellement un projet visant à conforter son activité et à développer de nouveaux produits. En outre, elle souhaiterait créer dans le département un nouveau site de production. Le Conseil général a décidé de l'accompagner et de lui attribuer une avance de 100.000 €.

Il aide également les PME qui investissent au moins 8.000 € tout en créant au moins 1 emploi. 5 projets dans le domaine de l'artisanat ont été retenus, représentant près de 300.000 € d'investissements et 13 emplois créés. Le Conseil général va leur attribuer des avances remboursables, pour 73.000 € au total.

Et il soutient financièrement les entreprises qui participent à des salons nationaux ou internationaux afin d'accéder à de nouveaux marchés et d'exporter le savoir-faire ardennais. Une PME située à Château-Porcien a obtenu à cet effet 3.732 € de subventions pour se rendre sur deux salons, l'un en région parisienne, l'autre en Belgique.

### EDUCATION/FORMATION

#### **Soutien aux établissements privés d'enseignement agricole**

Le Conseil général apporte volontairement son aide aux établissements privés d'enseignement agricole. Le lycée de Maubert-Fontaine et la Maison Familiale Rurale de Lucquy se partagent ainsi des subventions pour un montant total de 27.000 €.

#### **8.000 € pour la prévention routière**

Le Comité départemental de la prévention routière a pour but de sensibiliser les usagers et futurs usagers notamment aux dangers liés aux comportements à risque en matière de conduite. Il intervient ainsi dans les établissements scolaires et mène plusieurs opérations de sécurité au cours de l'année (campagne « lumière et vision », distribution d'éthylotests, opérations « capitaine de soirée », séances d'informations aux séniors...).

Pour mener à bien l'ensemble de ces opérations au cours de l'année 2014, le Comité va bénéficier d'une subvention de 8.000 €, soit le même montant que l'an passé.

#### **Aider les jeunes à se former**

Le Conseil général consacre 30.000 € en 2014 pour aider les Ardennais à suivre une formation BAFA, BAFA et BNSSA, diplômes requis pour l'encadrement des enfants en centres de loisirs ou de vacances, pour l'encadrement de ces centres, et pour la surveillance des baignades sur les plages, lacs et piscines. Une troisième répartition d'aides pour un montant de 2.580 € a été votée en faveur de 24 personnes intéressées pour passer l'un de ces brevets.

#### **Participation au financement des classes vertes**

Pour 2014, le Conseil général a décidé de poursuivre son aide aux frais de fonctionnement des classes vertes supportés par les établissements scolaires dont les élèves participent à des séjours dans les centres et fermes pédagogiques du département. 6 écoles viennent ainsi de bénéficier de 1.164 € au total de subventions.



# Communiqué

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### Actions en faveur de l'eau potable

Le Conseil général accompagne les communes et syndicats d'eau dans la réalisation de leurs projets d'opérations structurantes, d'amélioration des réseaux et installations. 7 opérations viennent ainsi d'être soutenues, pour un montant total de subventions de 38.751 €.

Par ailleurs, une entreprise du canton de Rumigny qui souhaite étendre son activité industrielle en augmentant son alimentation en eau potable a sollicité l'aide du Département. Celui-ci a répondu favorablement à cette demande et a accordé aux 2 structures maîtres d'ouvrage des subventions pour un montant de 330.000 €.

### Subventions de fonctionnement aux structures environnementales

La Commission Locale d'Information de Chooz (qui établit le lien entre professionnels de la sûreté nucléaire et grand public), l'Union Départementale des Associations Syndicales Autorisées (UDASA, qui s'occupe notamment des opérations d'aménagement des rivières du département) et l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA) vont bénéficier de subventions pour un montant total de 201.300 €.

## SPORT

### Le Conseil général, premier partenaire du sport ardennais

Le Département poursuit en 2014 son action volontaire en direction du sport de masse et notamment en renouvelant son soutien aux comités sportifs départementaux et à certaines associations. Ainsi, dans le cadre de plans pluriannuels de développement de leur discipline, 30 structures viennent de se voir attribuer des subventions pour un montant total de 419.000 €.

Par ailleurs, 56 associations ou comités départementaux viennent de bénéficier de subventions de fonctionnement pour un montant total de 23.253 €.

Enfin, le Conseil général a accordé 15.750 € d'aides à 15 associations ou comités pour l'organisation de manifestations sportives dans le département (course à pied, cyclisme, handball, boxe thaï, roller hockey, escrime, moto, aviron, badminton...).

## CULTURE/PATRIMOINE

### Entretien le devoir de mémoire

Le Conseil général contribue à perpétuer le souvenir et la mémoire des dramatiques événements qui ont touché notre territoire et notre pays. Cette année marque le centenaire du début de la Grande Guerre ; afin de participer au bon déroulement des cérémonies liées à cet anniversaire et de soutenir l'action des différentes associations ou collectivités engagées dans cette démarche de commémoration, il a attribué à 13 d'entre elles des subventions pour un montant total de 3.070 €.